



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CENTRAL BLUE GLOSS

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CENTRAL BLUE GLOSS

Numéro du produit UGCENBLU

UFI UFI: UD70-103N-E003-RK88

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Peinture.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant AEV LTD,
AEV LIMITED
MARION STREET
BIRKENHEAD
MERSEYSIDE
CH41 6LT
Tel. +44(0)151 647 3322
Fax. +44(0)151 647 3377

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ECOSTAR Environmental
0044 (0) 172 4732 138 (Monday to Friday 09.00 - 17.00)
0044 (0) 800 2461 274 (Out of office hours)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Muta. 1B - H340 Carc. 1B - H350 STOT RE 2 - H373

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

CENTRAL BLUE GLOSS

Mentions de danger

EUH208 Contient du ethyl-methyl-ketoxime, ANHYDRIDE PHTALIQUE. Peut produire une réaction allergique.
 H332 Nocif par inhalation.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H340 Peut induire des anomalies génétiques.
 H350 Peut provoquer le cancer.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
 P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient

XYLÈNE, ETHYLBENZÈNE, WHITE SPIRIT, NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

XYLENES		30-60%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-0000
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315		

CENTRAL BLUE GLOSS

ethylbenzene			1-5%
Numéro CAS: 100-41-4	Numéro CE: 202-849-4		
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H332 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304			
TITANIUM DIOXIDE			1-5%
Numéro CAS: 13463-67-7	Numéro CE: 236-675-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489379-17-0000	
Classification Carc. 2 - H351			
HYDROCARBONS C9 AROMATICS			1-5%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 918-668-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119455851-35-0000	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H335, H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411			
Hydrocarbons, C9-12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, (2-25%) aromatics			<1%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 919-446-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119458049-33-0000	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336 STOT RE 1 - H372 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411			
ethyl-methyl-ketoxime			<1%
Numéro CAS: 96-29-7	Numéro CE: 202-496-6		
Classification Acute Tox. 4 - H312 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Carc. 2 - H351			

CENTRAL BLUE GLOSS

TOLUENE <1%		
Numéro CAS: 108-88-3	Numéro CE: 203-625-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471310-51-0000
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361d STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304		
ANHYDRIDE PHTALIQUE <1%		
Numéro CAS: 85-44-9	Numéro CE: 201-607-5	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Resp. Sens. 1 - H334 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335		
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ <1%		
Numéro CAS: 64742-82-1	Numéro CE: 265-185-4	
Classification Muta. 1B - H340 Carc. 1B - H350 STOT RE 1 - H372 Asp. Tox. 1 - H304		
2-ethylhexanoic acid, zirconium salt <1%		
Numéro CAS: 22464-99-9	Numéro CE: 245-018-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119979088-21-0004
Classification Repr. 2 - H361d		
ISOBUTANOL <1%		
Numéro CAS: 78-83-1	Numéro CE: 201-148-0	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335, H336		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

CENTRAL BLUE GLOSS

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'oxygène peut être nécessaire. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact oculaire	Aucun symptôme particulier connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.
---------------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
--	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

CENTRAL BLUE GLOSS

Précautions individuelles Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas pénétrer dans des zones de stockage ou des espaces confinés à moins qu'ils ne soient suffisamment ventilés. S'assurer qu'une protection respiratoire appropriée est portée pendant l'enlèvement des déversements dans des zones confinées. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

Pour les non-secouristes Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Voir Section 1 pour les coordonnées d'urgence. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

XYLENES

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

*

ethylbenzene

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 88,4 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

*

TITANIUM DIOXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³

en Ti

CENTRAL BLUE GLOSS

HYDROCARBONS C9 AROMATICS

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 50 ppm

TOLUENE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 76,8 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 384 mg/m³

*, R2

ANHYDRIDE PHTALIQUE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 6 mg/m³(S)

ISOBUTANOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 150 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

* = Risque de pénétration percutanée.

R2 = Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles.

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

XYLENES (CAS: 1330-20-7)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limit.

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 289 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 289 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg/jour

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 77 mg/m³

Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 174 mg/m³

Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 174 mg/m³

Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 108 mg/kg/jour

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.8 mg/m³

Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; 0.327 mg/l

eau de mer; 0.327 mg/l

rejet intermittent; 0.327 mg/l

Station d'épuration des eaux usées; 6.58 mg/l

Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg

Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg

Sol; 2.31 mg/kg

HYDROCARBONS C9 AROMATICS

DNEL

Industrie - Cutanée; : 25 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; : 150 mg/m³

Consommateur - Cutanée; : 11 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; : 32 mg/m³

Consommateur - Orale; : 11 mg/kg/jour

Hydrocarbons, C9-12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, (2- 25%) aromatics

CENTRAL BLUE GLOSS

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 44 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 330 mg/m³

Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 71 mg/m³

Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Couleurs diverses.
Odeur	Solvants organiques.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	136.16°C/277.1°F
Point d'éclair	23°C Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.

CENTRAL BLUE GLOSS

Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 0.8 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 6.7 %
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.12 @ 23°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	310 cSt @ 25°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Réducteurs.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 2 513,91

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 9 258,91

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 227,03

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 30,96

CENTRAL BLUE GLOSS

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions internes.
Contact cutané	Peut être absorbé par la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau.
Contact oculaire	Irritation des yeux et des muqueuses.
Voie d'exposition	Inhalatoire Absorption cutanée

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas d'information disponible.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Only slightly biodegradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Readily absorbed into soil.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Entériner les procédures d'élimination avec un ingénieur environnement et les réglementations locales.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1263

N° ONU (IMDG) 1263

N° ONU (ICAO) 1263

N° ONU (ADN) 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) PAINT RELATED MATERIAL

Nom d'expédition (IMDG) PAINT RELATED MATERIAL (Xylene)

CENTRAL BLUE GLOSS

Nom d'expédition (ICAO) PAINT RELATED MATERIAL

Nom d'expédition (ADN) PAINT RELATED MATERIAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Code de classement ADR/RID F1

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Classe ADN 3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG Non applicable

EmS F-E, S-E

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3Y

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 30

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

CENTRAL BLUE GLOSS

Réglementations nationales	Petroleum (Consolidation) Act, as amended 1984 SI 1244. Highly Flammable Liquid Regulations 1972. Rivers (Prevention of Pollution) Act 1961. Control of Pollution (Special Waste) Regulations 1980 (as amended). The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716). Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended).
Législation UE	Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.
Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV)	Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.
Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)	Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	27/03/2019
Révision	7
Remplace la date	25/03/2019
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H340 Peut induire des anomalies génétiques. H350 Peut provoquer le cancer. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Organes de l'audition) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient du ethyl-methyl-ketoxime, ANHYDRIDE PHTALIQUE. Peut produire une réaction allergique.

CENTRAL BLUE GLOSS

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.